

**DÉCISION**

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

➤ vu l'article 18 du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à me représenter, pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie ;
- que Jean-Luc NEYRAUT pourra être accompagné d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le **14 MAI 2018**



Didier KLING

**DÉCISION**

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

➤ vu l'article 18 du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Jean-François ROMANET-PERROUX, directeur, adjoint au directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à me représenter, pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie ;
- que Jean-François ROMANET-PERROUX pourra être accompagné d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le **14 MAI 2018**



Didier KLING